ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Paloma

DELEGATION ACADEMIQUE A L'EDUCATION ARTISTIQUE ET A L'ACTION CULTURELLE de Montpellier

Dossier suivi par : M. Sylvain Pradeilles, Délégué Académique Adjoint
Mme Marie Zalczer, Chargée de mission Musiques et Musique actuelle

Objet : Appel à candidature

Professeur relais
pour le Service Educatif de la
Scène de Musique ACtuelle PALOMA (30)

Présentation de la structure

Avec son architecture originale et son projet artistique riche, la structure Paloma, ouverte en 2012 dans l'agglomération nîmoise, rayonne sur l'ensemble du sud de la France. Sous la direction de Fred JUMEL, Paloma organise plus de 300 représentations par an, un festival, des actions de formation, des résidences d'artistes, une chorale, des ateliers et conférences, du soutien à la création sous diverses formes : le tout attirant plus de 75 000 visiteurs par an.

Le projet artistique de la structure est fondé sur trois axes :
- la richesse et la diversité des propositions artistiques, la qualité et l'exigence des choix défendus,
- l'accompagnement à la pratique artistique et le soutien à la création
- l'ouverture et l'inscription de Paloma dans son environnement à travers l'action culturelle

Description du poste

« Pour sa mission d'éducation artistique et culturelle, Paloma développe de nombreuses actions dont l'enjeu est de permettre **la rencontre**, **l'échange**, **la découverte**, **la pratique**, **le plaisir** autour de la musique. Les projets sont co-construits en partenariat […] et prennent différentes formes : **visites guidées**, **ateliers d'initiation à la pratique artistique et technique**, **rencontres avec des artistes ou des professionnels**, **créations et programmation spécifique**… Ils s'adressent à l'ensemble des habitants du territoire d'implantation de Paloma[1] »

Sous l'autorité du Délégué académique à l'éducation artistique et culturelle et de la responsable de l'action culturelle de Paloma, l'enseignant recruté participera au développement des actions éducatives mises en place pour les scolaires, en conformité avec le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Cadre de la mission

- Travail en collaboration avec le service jeune public de Paloma
- Permanence voulue dans la structure à minima une à deux fois par mois, ainsi que pour des temps spécifiques (réunions ponctuelles, rencontres, formations...)
- Participation aux réunions annuelles des services éducatifs de la DAAC
- Transmission des informations auprès de la chargée de mission musiques de la DAAC et de l'équipe EAC de la DSDEN du Gard
- Relais de la DAAC au sein de la structure culturelle : veille sur l'évolution des dispositifs d'éducation artistique et culturelle
-

[1] Extrait du site internet de Paloma

Mission des professeurs-relais :

- Travailler à la conception et au développement d'outils pédagogiques en amont des concerts pour les scolaires et leurs enseignants (1er et 2nd degré)
- Proposition et mise en œuvre de formations à destination des enseignants du 1er et du 2nd degré ;
- Proposition et mise en œuvre d'ateliers auprès des publics scolaires (1er et 2nd degré) ;
- Conseils auprès des équipes éducative sur les modalités de mise en place de projets avec Paloma
- Informer la communauté éducative des activités et ressources proposées par Paloma ;
- Développement de partenariat avec les établissements scolaires par la signature de conventions.

Profil recherché

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives, l'enseignant recherché devra :

- Montrer un intérêt particulier pour les musiques actuelles ;
- Etre enseignant **titulaire** du 2nd degré
- Justifier d'une solide culture musicale et/ou avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat dans le domaine concerné ;
- Pouvoir se déplacer facilement à Nîmes (frais de déplacement non pris en charge) ;
- Etre capable de travailler en équipe et respecter le champ de compétences des interlocuteurs ;
- Avoir une réserve institutionnelle et de la diplomatie
- Connaître les composantes et le référentiel du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève (PEAC)
- Etre à même de développer la dimension interdisciplinaire dans la mise en œuvre de formation et projets éducatifs et culturels
- Maîtriser les outils informatiques et outils de communication ;
- Avoir des compétences rédactionnelles

Par ailleurs, les compétences suivantes seront fortement appréciées :

- Connaissance de la programmation et de l'offre scolaire de Paloma afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix ;
- Connaissance des différents dispositifs artistiques et culturels proposés dans l'académie, la DSDEN 30 ou les collectivités territoriales locales
- Connaissance des spécificités de l'académie en matière d'éducation artistique et culturelle (existence des projets fédérateurs, rôle des référents culture…) ;
- Connaissance du territoire de l'agglomération nîmoise et ses établissements scolaires

Rémunération

La fonction de professeur en service éducatif s'inscrit dans le cadre rénové des missions des personnels enseignant d'éducation et de documentation. Ainsi, la rétribution qui pourra être attribuée dans le cadre de cette mission académique relève désormais des dispositions du décret 2015-475 du 27 avril 2015. Dans ce cadre, l'enseignant(e) percevra pour une année scolaire complète **trois Indemnités pour Mission Particulière** (IMP) ce qui équivaut à **six heures** de travail hebdomadaire pour la structure sur la base de 36 semaines annuelles.
La reconduction annuelle de la mission de professeur relais est **soumise à un bilan d'activité**, qui doit parvenir à la DAAC au plus tard le 30 juin 2021.

Début de la mission : 11 janvier 2021